



*Municipalité de Saint-Claude*  
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

À la session régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 7 décembre 2015 et à laquelle étaient présent son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants :

M. Marco Scrosati  
M. Étienne Hudon-Gagnon  
Mme Diane Roy

M. Yves Gagnon  
M. Yvon Therrien

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

Le conseiller, Bruno Marchand, est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, g.m.a. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

**EXTRAIT CONFORME,**  
**CERTIFIE CE 0 14 décembre 2015**

vraie copie certifiée conforme sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal, adopté par le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

.....  
**France Lavertu**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**

Le 7 décembre 2015

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue lundi 7 décembre 2015. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants : Madame Diane Roy, Messieurs Marco Scrosati, Yves Gagnon, Étienne Hudon-Gagnon et Yvon Therrien.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

Le conseiller, Bruno Marchand, est absent.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g.m.a. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

### **MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue.

### **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR** **7 DÉCEMBRE 2015**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption procès-verbaux
- 3- Demande Club de Motoneige Esquimaux : sentier pour restaurant
- 4- Période de questions
- 5- Incendie
  - a) formation officier non urbain
  - b) Tarification échange de service - ville d'Asbestos
- 6- Voirie
  - a) Fonds réservé entretien des chemins
  - b) Fournaises
  - c) Rencontre avec la députée
- 7- Loisirs et culture
  - a) Fête de Noël : 20 décembre
  - b) Autorisation activités 2016
  - c) Autorisation contributions financières 2016
  - d) Demande de subvention : volet ensemencement fête de la pêche
- 8- Rénovation cadastrale
- 9- Nomination de l'administrateur du RVER
- 10- Nouvelle entente SPA
- 11- Quote-part Trans-Appel
- 12- Station d'épuration - CA pour dé phosphatation
- 13- Assurance MMQ
- 14- Abolition du programme « Accès à la propriété »
- 15- Suivi Sécurité civile
- 16- Gestion des documents, liste des destructions
- 17- Les Timoniers de Valcourt : demande appui pour un transport collectif
- 18- Comité de sécurité publique SQ: priorités d'action
- 19- Dépôt de déclaration d'intérêt des élus
- 20- Adoption budget 2016, 14 décembre à 19h
- 21- Période de questions
- 22- Compte
- 23- Correspondance
- 24- Varia

### **2015-12-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2015-12-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 2 novembre 2015 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2015-12-03 DEMANDE CLUB DE MOTONEIGE ESQUIMAUX : NOUVEAU SENTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le club de motoneige Esquimaux a fait une demande écrite reçue, le 3 novembre 2015, afin de créer nouveau tracé pour se rendre au Restaurant Gale Donovan, au 325, route de l'Église;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 12 de la Loi sur les véhicules hors route stipule que « la circulation des véhicules hors route à une distance inférieure à celle fixée par règlement municipal ou, à défaut, à moins de 30 m d'une habitation est interdite, sauf : 1. autorisation expresse du propriétaire ou du locataire de l'habitation ou l'aire réservée... »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 11 de la Loi sur les véhicules hors route stipule « sur un chemin public au sens du Code de la sécurité routière, la circulation des véhicules hors route est interdite. Les véhicules hors route peuvent cependant : 4. à la condition qu'une signalisation routière l'autorise, circuler sur la chaussée, sur une distance maximale d'un kilomètre, pour rejoindre un sentier visé par l'article 15, une station-service ou un autre lieu ouvert au public pour y faire une halte lorsque ..... »

**CONSIDÉRANT QUE** la distance à partir de la piste de motoneige coin rue Gérard et l'entrée de cour du Restaurant Gale Donovan, 325, route de l'Église représente 0,45 km;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'informer le Club de Motoneige Esquimaux

**QUE** le conseil municipal ne peut accepter la demande de tracé du sentier soumis à moins de respecter les conditions suivantes :

- Faire la preuve de l'autorisation de tous les propriétaires pour répondre à l'article 12 de la Loi sur les véhicules hors route.
- Que le tracé devra être le plus loin possible de la limite des terrains ayant une résidence.
- D'installer la signalisation requise pour baliser le tracé
- Que l'autorisation sera donnée seulement pour la période hivernale 2015-2016 pour une période d'essai.

**QUE** le conseil municipal autorise en tant que gestionnaire et propriétaire, un tracé en passant sur la chaussée de la rue Gérard afin de rejoindre le 325, route de l'Église puisque la distance est inférieure à un kilomètre à la condition qu'une signalisation routière l'autorise et soit installée.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question.

## **INCENDIE :**

### **FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE – OFFICIER NON URBAIN**

L'item est reporté et devra être évalué au comité incendie puisque le directeur incendie avait déjà soumis les besoins de formation pour répondre à la demande de la MRC du Val Saint-François en besoin de formation pour le programme d'aide à la formation des pompiers volontaires en septembre dernier et cette formation n'était pas considérée (résolution no 2015-09-05)

### **2015-12-04 TARIFICATION ÉCHANGE DE SERVICE – VILLE D'ASBESTOS**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville d'Asbestos a transmis la résolution no 2015-304 adopté en novembre dernier concernant la tarification pour échange de service en incendie avec la municipalité de Saint-Claude;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de soumettre une grille de tarification basée sur les tarifs de la Ville d'Asbestos pour l'entraide sur le territoire de la MRC des Sources;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que lors d'intervention du Service incendie de la municipalité de Saint-Claude sur le territoire de la Ville d'Asbestos ou sur un des territoires couverts par ce service, la municipalité de Saint-Claude applique la grille de tarification suivante :

<b>Équipements</b>	<b>Temps</b>	<b>Tarif</b>
Autopompe	1 <sup>er</sup> heure Heure supplémentaire	650\$ 325\$
Unité d'urgence	1 <sup>er</sup> heure Heure supplémentaire	325\$ 162,50\$
Citerne	1 <sup>er</sup> heure Heure supplémentaire	150\$ 300\$
Équipement additionnel*(pompe portative, génératrice.)	à chaque heure	50\$
Personnel	Le salaire horaire réellement payé (minimum de 3 heures) + DAS	
Frais d'administration et d'utilisation	+ 15% du total facturé	
Annulation des services	50% de la tarification de la 2 <sup>e</sup> heure du service demandé et payer 3 heures au personnel déplacé selon la rémunération en vigueur	

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

## **VOIRIE**

### **2015-12-05 FONDS RESERVES À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a créé un règlement no 2009-277 « Règlement sur les carrières et les sablières »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de constituer un fond local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour un montant de 16 500\$.

**QUE** cette somme sera prise à même le surplus libre pour être affectée à l'entretien des chemins à l'an 2016.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-12-06 ACHAT ET REMPLACEMENT DE FOURNAISES**

**CONSIDÉRANT QU'**une inspection des appareils de chauffage au garage municipal a été faite par Propane de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil à deux options : la réparation pour un montant de 1 500\$ par contre, les pièces ne sont pas toutes disponibles, elles sont discontinuées, voir des modèles similaires ou l'achat de nouvelles fournaises;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été demandées : Propane de l'Estrie à 4 335\$ pour deux fournaises de 150 000 BTU installées et Propane Vachon, pour la somme de 3 400\$ pour les fournaises installées;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de procéder à l'achat de deux nouvelles fournaises de Propane Vachon.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**RENCONTRE AVEC MADAME KARINE VALLIERES, DÉPUTÉE**

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'une rencontre a été fixée avec Madame Karine Vallières, députée de Richmond afin de discuter des priorités municipales.

La rencontre aura lieu le 25 janvier 2016 à 14h30.

**LOISIRS ET CULTURE**

**FÊTE DE NOËL**

La fête de Noël pour les enfants aura lieu le 20 décembre 2015 à 13h.

**2015-12-07 AUTORISATION DES ACTIVITÉS 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est fier d'avoir en place des activités communautaires pour favoriser le mieux-être des familles et pour développer le sentiment d'appartenance;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal tient des évènements annuels depuis maintenant plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intervenante en loisirs a mis en place un calendrier d'activités pour célébrer différents évènements familiaux et rassembleurs;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Diane Roy est résolu d'autoriser les activités suivantes pour 2016 :

**Budget Loisirs**

<b>Activités-Événements</b>	<b>Date</b>	<b>Explications brèves</b>	<b>Montant estimé</b>
Plaisir d'hiver	20-21 février	Jeux gonflables, tire, sleigh ride, animateurs, permis	2000
Fête bénévoles	22 avril	Buffet permis alcool, animation	800
Journée de l'arbre	21 mai	Animation, jeux gonflables, spectacle au parc	300

Fête de la pêche	4 juin	Jeux gonflables, animation, matériel, repas	800
Fête foraine	21-22 août	Permis-jeux gonflables, animations, programme	2400
Automne en couleur	Octobre	rassemblement feu, musique, marché public festif	500
Bison en Fête	15 octobre	Souper, permis-achats déco, accessoires	1 500
Journée loisir	3 décembre	achat matériel, animateurs, équipements	300
Noël et Nouveaux nés	18 décembre	fête de Noël spectacle, achats	900
<b>budget</b>			<b>9 500 \$</b>

**QUE** le conseil est toujours désireux d'offrir de nouvelles activités ou d'évènements à la population.

**QUE** toute nouvelle activité devra être soumise pour autorisation.

D'autoriser l'intervenante en loisirs, Yannik Scrosati, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à faire venir le permis de boisson requis pour les activités qui en nécessitent.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-12-08 AUTORISATION CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal participe à des œuvres humanitaires et évènements pour aider des organismes du milieu et de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge approprié d'accorder une aide financière pour différents évènements :

**CONSIDÉRANT QU'il** est souhaitable d'avoir une représentativité de la municipalité pour différents évènements;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati est résolu d'autoriser les contributions financières 2016 à la demande de chaque organisation:

**QUE** pour les évènements de souper-bénéfice, une confirmation de participation d'un des membres du conseil doit avoir lieu avant de faire un déboursé.

**Subventions - commanditaires**

<b>Activités-Événements</b>	<b>Explications brèves</b>	<b>Montant estimé</b>
Action-Partage	œuvre humanitaire	300
Carrefour Jeunesse emploi	Trio étudiant	500
Centre Hospitalier	Souper Homard	200
Chevaliers de Colomb	Paniers de Noël	100
Chevaliers de Colomb	Souper vins et fromages	110
CLSE	cotisation annuelle	110
Comité ELE	don livres de lecture	60
École Notre-Dame du Sourire	Gala fin d'année	50
Expo Richmond	exposition agricole de la région	50
Maison Les Arbrisseaux	adhésion	20
Nez rouge	opération nez rouge	80
Organisation Bûcheron	concours du bûcheron	300
Poudrière	Souper vins et fromages	150
Restaurant Gale Donovan	aide financière commerce	500
<b>Montant estimé</b>		<b>2 530 \$</b>

**QUE** toute nouvelle demande d'organisme devra être soumise pour autorisation.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-12-09 SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC  
PROGRAMME – PÊCHE EN HERBE- VOLET ENSEMENCEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Lac Boissonneault est désigné et est susceptible de bénéficier d'ensemencements dans le cadre du programme –pêche en herbe ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme vise à offrir une subvention du double de l'investissement, fournis par les organisateurs ou les responsables du plan d'eau Lac Boissonneault;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que l'intervenante en loisirs, Yannik Scrosati soit mandatée pour remplir les formulaires de demande de subvention pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude.

**QUE** le conseil municipal réserve la somme de 500\$ afin de contribuer à la réalisation du programme d'ensemencement du Lac Boissonneault dans le cadre du programme – pêche en herbe.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**RÉNOVATION CADASTRALE**

La directrice générale informe les membres du conseil que l'opération rénovation cadastrale de la municipalité est commencée. Les citoyens recevront sous peu un avis d'intention du ministère de l'Énergie et des Ressources dans le but d'informer les propriétaires qu'il procédera à la réforme du cadastre québécois.

L'arpenteur-géomètre, Jacques Blanchard a obtenu le mandat et demande d'obtenir tout plan d'arpentage pertinent de l'ensemble des propriétés municipales incluant les chemins.

**2015-12-10 NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR DU RVER**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi no 39 « Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a l'obligation de se conformer à cette loi et doit mettre en place un RVER avant le 31 décembre 2016 selon le nombre d'employés;

**CONSIDÉRANT QU'**il doit avoir un administrateur de fonds nommé par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de nommer comme administrateur du RVER, **Desjardins Assurances (Desjardins)**.

**QUE** la directrice générale – secrétaire-trésorière, France Lavertu soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour la conclusion de ce mandat et mettre le régime en place.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-12-11 NOUVELLE ENTENTE SPA**

**CONSIDÉRANT QUE** la SPA de l'Estrie dessert depuis plusieurs années déjà pour obtenir le service de contrôle et de protection des animaux sur l'ensemble du territoire municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la SPA de l'Estrie offre une nouvelle entente à plus long terme soit de cinq ans afin de réaliser de nouveaux projets;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon est résolu d'accepter la nouvelle entente avec la SPA de l'Estrie pour une période de cinq ans.

**QUE** le coût de l'entente est établi de la façon suivante : une somme per capita, selon la population inscrite au registre officiel du Québec;

<b>ANNÉE</b>	<b>MONTANT</b>
2016	2.75\$
2017	2.88\$
2018	3.02\$
2019	3.18\$
2020	3.33\$

**QUE** le maire, Hervé Provencher et la directrice générale – secrétaire-trésorière, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour la conclusion cette entente.

**QUE** le recensement et les licences de chats sont obligatoires seulement dans Les zones blanches.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-12- 12 TRANS-APPEL: QUOTE-PART 2016- RÉSOLUTION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ- RENOUELEMENT D'ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien et appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu ;

**QUE** La municipalité de Saint-Claude accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente.

**QUE** La municipalité de Saint-Claude accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté.

**QUE** La municipalité de Saint-Claude accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2016 et de payer la quote-part qui s'établit à **3,63\$** par personne pour un montant total de **4091,01\$**.

**QUE** La municipalité de Saint-Claude accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2016 : **déplacement local 3,25\$; déplacement Sherbrooke 7,50\$**.

**QUE** La municipalité de Saint-Claude accepte les **prévisions budgétaires 2016** de l'organisme Trans-Appel.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**STATION D'ÉPURATION : AQUATECH -OBTENTION CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AJOUT D'UN TRAITEMENT DE DÉPHOSPHATATION**

Le ministère a émis le certificat d'autorisation no 7315-05-01-3553001 - 401295569 pour l'installation d'un système de déphosphoration chimique à la Station d'épuration;

L'ajout du traitement du phosphore devra être réalisé en 2016.



**2015-12-13 ASSURANCE MMQ : PROPOSITION DE RENOUELEMENT 2016-2017 ET OFFRE DE PROTECTIONS ADDITIONNELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec no police MMQO-03-042100 tombe à échéance le 4 janvier 2016,

**CONSIDÉRANT QUE** la MMQ demande de réviser et compléter les informations sur les propositions soumises;

**CONSIDÉRANT QUE** la MMQ a cru opportun d'offrir certaines(s) protections(s) additionnelle(s);

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre avec le courtier d'assurance, Monsieur Stéphane Duquette est envisagé afin d'obtenir des explications sur les nouvelles propositions versus le contenu de la police d'assurance actuelle.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de renouveler le contrat de police d'assurance **MMQO-03-042100**.

**QUE** la directrice générale – secrétaire-trésorière, France Lavertu soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour ce renouvellement.

**QU'**une rencontre avec le courtier d'assurance soit demandée afin d'évaluer les autres options.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-12-14 ABOLITION DU PROGRAMME « ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ »**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude contribuait avec la caisse populaire des Horizons à un programme « Accès à la propriété » depuis plusieurs années (résolution no 2010-11-12);

**CONSIDÉRANT QUE** la caisse populaire des Horizons a fusionné avec la Caisse populaire des Sources au printemps 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la caisse populaire des Sources ne poursuit pas ce programme;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'abolir le programme « accès à la propriété » et d'abroger la résolution 2010-11-12.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-12-15 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE RÉVISÉ**

**CONSIDÉRANTQUE** la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Claude désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a procédé à une mise à jour en novembre 2015.

**CONSIDÉRANT QUE** la mise à jour du plan est terminée et qu'il a lieu de transmettre aux détenteurs les correctifs dans les fascicules opérationnels ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de distribuer la mise à jour du plan révisé ou extrait du plan aux destinataires prévus.

QU'une soirée sera tenue avec le responsable du projet, Raymond Gagné, afin de remettre les pochettes aux membres de l'organisation.

Cette soirée est fixée à lundi le 25 janvier 2016 à 18h30.

QU'un budget est alloué pour un léger goûter.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2015-12-16 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a engagé une firme responsable (HB archivistes SENC), archivistes et gestionnaire d'information, au niveau des archives et des documents;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de procéder à la destruction de tous les documents mentionnés dans la liste des documents détruits (23 novembre 2015) en accord avec le calendrier de conservation produite par cette entreprise.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **LES TIMONIERES DE VALCOURT : DEMANDE APPUI POUR UN TRANSPORT COLLECTIF**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

#### **2015-12-17 SURETÉ DU QUÉBEC : IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS COMMUNES 2016 POUR LA MRC**

Sur proposition du conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien il est résolu que **Les priorités locales et l'action souhaitée** pour la municipalité de Saint-Claude soient les suivantes :

##### **Priorités locales**

- Présence policière pour une visibilité accrue.
- Surveillance de la vitesse sur les chemins municipaux et non seulement gouvernementaux.

##### **Action souhaitée en matière de prévention de la criminalité**

- La prévention pour les vols, le vandalisme et échange de drogue dans les parcs.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **DÉPÔT DES FORMULAIRES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément à l'article 358 et suivant de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les conseillers au poste 4 et 5 déposent leurs mises à jour du formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

Un relevé des dépôts des déclarations d'intérêt doit être transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **ADOPTION DU BUDGET 2016**

Le maire mentionne que l'adoption du budget 2015 se fera le 14 décembre à compter de 19h.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**Q.** Monsieur Roger Plante demande des explications concernant la réforme cadastrale.

**R.** La directrice générale l'informe de l'importance pour les propriétaires de transmettre tous les documents pertinents (description technique, cadastre, certificat de localisation) à l'arpenteur afin de permettre de localiser leur immeuble.

### **2015-12-18 LES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 201501093 à 201501250 pour un montant total 128 109,18\$.

Les paies du mois de novembre pour un total 18 560,24\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de novembre 2015.

### **VARIA**

#### **CERTIFICAT**

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :** est donnée par Yvon Therrien.

**HEURES :** 20 heures et 57 minutes.

---

**Hervé Provencher**  
**Maire**

---

**France Lavertu**  
**Directrice générale et sec-très, G.M.A.**